

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, adjoints  
Mmes TACH, LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE.**

**ABSENTS EXCUSES : M. VIGNAUD, Mme PEMPTROIT (procuration de vote donnée à M. PATANCHON), M. JUGE.**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 30 janvier 2014 à 21 h en présence de 14 élus. Absents excusés : J Juge, D Pemptroit , P Vignaud.

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

Le Conseil municipal,

Vu la délibération en date du 19 décembre 1985 ayant approuvé le POS ;

Vu la délibération en date du 4 juillet 2013 décidant du projet de modification du POS

Vu l'arrêté municipal en date du 4 novembre 2013 mettant le projet de modification du POS à enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 25 novembre 2013 au 27 décembre 2013 ;

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Entendu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Considérant que la modification du POS telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée

Le Conseil municipal se prononce favorablement avec 12 voix pour, deux abstentions (JP Ramillon et D. Scaravetti) et Alain Falissard n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil municipal décide d'approuver la modification du POS

### **PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE DES ECOLES MATERNELLES – SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réussite du concours interne d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, un agent nommé sur le grade d'agent social 2<sup>ème</sup> classe peut être nommé au grade d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 et

de supprimer un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> Classe à temps complet.

Unanimité du Conseil municipal

## **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Lafitte, impasse du Moulin, Mothes, cours de la République, Descamps, rue Saint Denis.

## **DECISIONS DIVERSES**

### Accueil des bureaux de la ludothèque au deuxième étage du Relais postal

Le Maire informe le Conseil municipal de la demande du CVLV d'installer les bureaux de la ludothèque au deuxième étage du Relais postal actuellement inoccupé. Dans la mesure où ce bâtiment a vocation à accueillir des activités liées à la culture et à l'enfance, l'ancrage de la ludothèque à Saint Macaire, une activité qui rayonne dans le Sud Gironde, est un choix judicieux pour l'avenir.

Unanimité du Conseil municipal

### Devis installation et fourniture de l'entourage bois pour les deux tilleuls de la place des cochons pour la somme de 3 200 € HT l'unité.

Unanimité du Conseil municipal

### Devis géomètre

Alain Falissard présente les devis de l'entreprise Escande :

Le premier correspondant, pour une somme de 930 €, aux levées topographiques de la rue Thiers et de la rue des Pommiers, dans la perspective d'une réhabilitation.

Le second correspondant, pour une somme de 965 €, à la régularisation foncière entre la commune et la propriétaire de l'île David.

Unanimité du Conseil municipal

### Devis signalisation verticale

Différents tracés doivent être réalisés consécutivement aux travaux de voirie ainsi que l'installation de deux miroirs cours de la République pour la somme de 3 266,00 € HT

Unanimité du Conseil municipal

### Modification du règlement de la salle des fêtes

Après en avoir débattu en commission, le Maire propose de modifier le règlement de la salle des fêtes. Son positionnement en cœur de village provoque ponctuellement des nuisances sonores à des heures très avancées de la nuit, susceptibles de troubler le voisinage. Désormais,

les utilisateurs, personnes privées ou associations devront quitter les lieux au plus tard à trois heures du matin.

Unanimité du Conseil municipal

### Lancement de la consultation pour l'étude d'aménagement des bords de Garonne

Le Conseil municipal autorise le Maire à lancer cette étude. Une subvention de 25 000 € des services de l'Etat vient d'ailleurs d'être obtenue pour la mener à bien.

Unanimité du Conseil municipal

### Devis d'élagage des peupliers à proximité de la piste de Grass track

A l'unanimité le Conseil municipal valide le moins disant pour la somme de 1 500 € HT.

### Devis de protection des bâtiments communaux contre les pigeons.

Delphine Tach rappelle les différentes propositions. Elle propose de retenir la solution la moins onéreuse qui vise à protéger la porte de l'horloge, le Relais postal et une partie du Château de Tardes dans le secteur du passage de la cale. Le tout pour un montant de 3 350 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

### Création d'une CLIS à l'école primaire

Le Maire évoque sa rencontre avec l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Langon et la demande qui lui a été faite d'accepter la création d'une CLIS (Classe pour l'Inclusion Scolaire) à Saint-Macaire. Cette création est envisagée car à la rentrée prochaine l'école primaire va perdre une classe en raison d'une baisse sensible des effectifs. Cette structure accueillerait 12 enfants handicapés sous la houlette d'un instituteur spécialisé épaulé par une ou plusieurs AVS. De temps en temps ces enfants retrouveraient les élèves des autres classes pour des activités spécifiques.

Ce dispositif a pour objectif d'intégrer les enfants handicapés et de permettre à leurs familles, nombreuses dans le secteur, d'être accueillies à proximité de leur domicile. Il permet aussi aux autres enfants de l'école d'apprendre très tôt à côtoyer le handicap.

Renseignements pris à l'école primaire de Bazas qui accueille deux CLIS, le dispositif ne pose pas de problème important d'organisation pour la collectivité, notamment pendant la pause méridienne.

Après en avoir discuté en commission, le Maire propose de répondre favorablement à cette demande de l'Education nationale. La création de cette classe n'est encore qu'une hypothèse, sa validation devant ou non intervenir dans les mois à venir.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à cette demande avec 10 voix pour, 2 abstentions (JP Ramillon et M. Latestère) 1 voix contre (D. Scaravetti)

Dominique Scaravetti apporte quelques précisions concernant son vote contre la classe CLIS. « L'accompagnement de ces classes par des personnels AVS n'est pas assuré dans le temps (dépend de politiques nationales) ; cela va nécessiter un renfort d'encadrement de personnel communal (périscolaire mi-journée et cantine notamment) ; et enfin ces élèves en grande

difficulté vont à certains moment être inclus dans les autres classes, augmentant les effectifs et risquant d'en perturber le fonctionnement. »

#### Vente de la cellule de refroidissement inutilisée au restaurant scolaire

Les travaux réalisés pour climatiser la salle de préparation des entrées froides ont rendu inutile la cellule de refroidissement. Un acheteur a été trouvé pour la somme de 4 600 €.

Unanimité du Conseil municipal

#### POS de la commune de Langon

Alain Falissard informe le Conseil Municipal que le PLU de la commune de Langon a été annulé par le Tribunal Administratif de Bordeaux. Suite à cette annulation, ils ont engagé une procédure de modification du POS de la commune de Langon portant sur le règlement du POS et certains zonages.

Pas d'observations particulières - Unanimité du conseil municipal

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, FALISSARD, SCARAVETTI, DUTREUILH, Mme LASSARADE, adjoints  
Mme TACH, M. VIGNAUD, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, BOULINEAU, RAMILLON-MOULIN, ZANETTE, Mlle BORTOT, Mme BEAUGE.**

**ABSENTS EXCUSES : Mme PEMPTROIT (procuration de vote donnée à M. PATANCHON), M. JUGE.**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 6 mars 2014 à 21h en présence de 15 élus. Absents excusés : J Juge, D Pemptroit.

Le compte rendu du Conseil municipal du 30 janvier 2014 est adopté à l'unanimité.

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE : ETUDE DE FAISABILITE (LOGEMENT COMMUNAL 15 RUE CARNOT)**

M. FALISSARD présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires ayant pour objet l'étude de faisabilité (relevé, esquisses, avant projet sommaire) pour la rénovation d'un logement existant 15 rue Carnot à Saint Macaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 3 625,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

**CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE : ETUDE DE FAISABILITE (LOCAUX TECHNIQUES 1ERE PHASE)**

M. FALISSARD présente au Conseil municipal une proposition d'honoraires ayant pour objet l'étude de faisabilité (relevé, esquisses, avant projet sommaire) pour la rénovation et l'aménagement des locaux du personnel des ateliers municipaux situé 71 Cours de la République à Saint Macaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 2 750,00€ HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

**INTERVENTION D'URGENCE SUITE A L'EFFONDREMENT D'UNE SECTION DE CHARPENTE SUR UN BATIMENT**

Afin d'éviter des travaux plus importants, une intervention d'urgence est nécessaire sur une partie de la toiture du Cercle français qui s'est effondrée.

Unanimité du Conseil municipal

Monsieur Falissard expose au Conseil Municipal que plusieurs offres ont été reçues

concernant la réfection de la partie de toiture qui s'est effondrée de l'ancien cercle français. Après examen de ces différentes offres, le devis de l'entreprise Dubergey apparaît être l'offre la moins disante pour un montant de 7 773,25€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

### **ENREGISTREMENT DES BENEVOLES POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Afin d'assurer la couverture des bénévoles qui tiennent les permanences de la bibliothèque, une liste nominative doit être établie et validée.

Mme Lassarade présente la liste des bénévoles qui se sont engagés pour assurer des permanences à la bibliothèque de Saint Macaire. Les bénévoles sont les suivants :

Mme Broustet Maryse, Mme Brunaud Pascale, Mme Cambillau Arlette, M. Chalret Jacques, Mme Chambéry Françoise, Mme Courrégelongue Monique, Mme Duchamps Jeannette, M. Marquet Philippe, Mme Ralambo Claude, et Mme Ray Florence,

Le Conseil municipal valide la liste présentée par Mme Lassarade

### **DEVIS D'ACQUISITION D'OUVRAGES ET DE CD POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Afin de compléter le prêt de la bibliothèque départementale, une liste d'ouvrages récents a été établie pour acquisition.

Unanimité du Conseil municipal à l'exception de JP Ramillon qui préfère s'abstenir. Il évoque l'absence de sortie de secours au premier étage du bâtiment. Le Maire s'étonne de l'apparition de cet argument alors que l'installation de la bibliothèque a été programmée de longue date.

### **SDEEG – PROGRAMME FACE 2014**

Monsieur Falissard présente le projet de dissimulation du réseau d'électricité basse tension élaboré par le SDEEG et éligible au programme FACE. Ce projet concerne la mise en souterrain du réseau électrique chemin des carrières.

Cette dissimulation du réseau basse tension est sollicitée pour accompagner des travaux de terrassement indispensable à la consolidation d'un mur de soutènement qui borde ce chemin. Economiquement, il y a intérêt à effectuer simultanément ces deux interventions sachant par ailleurs que ce chemin est situé dans le cœur de la vieille ville d'où un gain esthétique en supprimant la liaison aérienne actuelle.

Le coût total de ces travaux est estimé à environ 21 474,00€ dont 6 012,72 € à charge pour la commune.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté,
- Décide de solliciter le SDEEG pour retenir l'inscription de ces travaux au titre du FACE 2014,
- Autorise monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce projet.

## **MISSION DE COORDINATION SSI SALLE DES FETES**

Dans la perspective de satisfaire les normes récentes exigées en matière de sécurité incendie, une mission SSI est nécessaire pour évaluer les travaux à envisager pour une mise en conformité. Le montant de cette mission SSI s'élève à 3 980,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

## **DECISIONS DIVERSES**

- **Mission d'assistance à la gestion du service de l'eau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la mission d'assistance à la gestion du service de l'eau, demandée auprès du Conseil Général pour l'établissement du RPQS 2013 pour un montant TTC de 1 925 €.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, décide à l'unanimité de confier cette mission au Conseil Général et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la mission d'assistance.

- **Projet d'équipement en signalétique touristique porté par la Communauté de communes des Coteaux macariens / répartition des financements**

Monsieur le Maire rappelle qu'après avoir validé la charte et réalisé un recensement des besoins par commune (prestataires, lieux publics, etc.), le marché de fourniture et de pose de l'équipement signalétique a été attribué à l'entreprise Signaux Girod Chelle par le groupement de commande signalétique

Afin de préparer de manière opérationnelle le dossier de signalétique touristique, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer pour acter de la répartition des financements de cette phase d'équipement :

<b>EQUIPEMENT</b>	<b>professionnels du tourisme</b>	<b>communes</b>	<b>CCCM</b>
SIL des professionnels du tourisme	x		
SIL des lieux dits		x	
SIL des bâtiments / infrastructures / services publics (hors ceux appartenant à la CCCM)		x	
SIL de routes thématiques (vélo et vignobles)			x
SIL des bâtiments / infrastructures / services publics appartenant à la CCCM			x
tous les mâts (des routes thématiques, des bâtiments / infrastructures / services publics appartenant à la CCCM, ceux appartenant aux communes, ceux appartenant aux professionnels du tourisme et les lieux-dits)			x
RIS, dans la limite de 2 maximum par commune			x

<b>TOTAL</b> (les prix sont donnés à titre indicatif)	<b>24 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>120 000 €</b>
---	-----------------	-----------------	------------------

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de répartir le financement du coût de la phase d'équipement de la signalétique tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus (la Communauté de communes procédera au paiement intégral des équipements et émettra des titres à l'encontre des professionnels du tourisme et des communes pour la part qui leur revient à charge conformément à la répartition ci-dessus décidée) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions qui seront établies à cet effet et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision ;
- **Acquisition emprises piste cyclable**

La Communauté de communes s'engage à acheter à la commune de Saint-Macaire les emprises nécessaires au passage de la piste cyclable pour l'euro symbolique.

Unanimité du Conseil municipal

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL**

### 1) Compte Administratif (CA) 2013

D. Scaravetti présente le bilan 2013 :

- Observations en fonctionnement:

↳ La hausse des dépenses d'électricité (34 % par rapport au CA 2012) est liée à l'absence de relevés de la consommation réelle en 2012 au Relais postal et au château de Tardes, correction a été faite en 2013.

↳ Les dépenses d'alimentation restent à un niveau anormalement élevé malgré le recentrage sur la seule commune de Saint-Macaire, un suivi plus précis du coût unitaire repas sera effectué.

↳ La hausse des dépenses de personnel s'explique par l'emploi de personnels non titulaires en raison de plusieurs arrêts maladies de longues durées. Cette augmentation est en grande partie compensée en recettes grâce au contrat d'assurance souscrit chaque année par la commune.

↳ Le montant total des subventions versées aux associations est de 65 978,24 € (soit 5,3 % des dépenses de fonctionnement)

. Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 302 238,11€.

. Le total des recettes s'élève à 1 598 435,67 €.

- Le total des dépenses d'investissement est de 1 011 957,80 €, elles sont cette année financées par l'autofinancement et un emprunt de 300 000 €.

Après examen détaillé du budget de fonctionnement et de ses évolutions, puis du budget d'investissement, les équilibres globaux sont observés :

↳ Compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement 2012 et de l'excédent 2013, la



section de fonctionnement présente un résultat de clôture de + 796 966 ,02 €.

↳ Compte tenu du report du déficit d'investissement 2012 et du déficit 2013, la section d'investissement présente un déficit 2013 de - 425 967,80 €.

Avec les restes à réaliser en investissement, le résultat définitif de l'investissement présente un déficit de - 610 265, 21 €, couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le résultat définitif des 2 sections présente un excédent de 186 700,81€.

→ Le CA 2013 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET SERVICE DES EAUX**

Le Maire présente le bilan 2013 :

Le budget d'exploitation présente un excédent 2013 de 63 108,01 € et compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement 2012, le résultat de clôture est de 79 578,69 €.

Le budget d'investissement présente un excédent 2013 de 144 254,95 € et compte tenu de l'excédent 2012, le résultat de clôture est de 248 679, 77 €.

Le démarrage des travaux de connexion avec le syndicat de Verdélais, afin de diminuer la teneur en fluor de notre ressource, est en attente d'un accord de subvention du Conseil général.

➤ Le CA 2013 est adopté à l'unanimité.

### **DEMANDE DE LA 3ème DEROGATION POUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE AVEC UNE TENEUR EN FLUORURES SUPERIEURE A LA LIMITE DE QUALITE**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de déposer un dossier de renouvellement de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre fluorures auprès du Préfet (ARS DT 33) pour une période de 1 an.

- de mettre en place et de poursuivre le plan d'action par la pose d'une canalisation entre le réseau de Verdélais et la bache de stockage et de mélange à Saint Macaire.
- de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un dossier réglementaire de demande de renouvellement de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour le paramètre fluorures.
- de choisir le bureau d'études SOCAMA Ingénierie dont les honoraires s'élèvent à 2 900 € HT soit 3 468,40 € TTC.

Unanimité du Conseil Municipal

## **OUVERTURE DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement en investissement des travaux de la réfection de la toiture du Cercle Français attribuée à SARL DUBERGEY ainsi que 2 missions de maîtrise d'œuvre pour la rénovation d'un logement existant et la rénovation des locaux du personnel des ateliers municipaux attribuées à Mr PRADAL Christian, architecte

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces ouvertures de crédits

au compte 21318 opération 220 pour 9327,90 € TTC (réfection toiture Cercle Français)

au compte 21318 opération 220 pour 3 300,00 € TTC (atelier municipal)

au compte 2132 opération 220 pour 4350,00 € TTC (rénovation logement 15 rue Carnot)

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints  
Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR**

**ABSENTE EXCUSEE : Mme LATESTERE (procuration de vote donnée à M. BOULINEAU).**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 Avril 2014 à 19h en présence de 18 élus. Absente excusée : Mme Latestère (pouvoir de vote donné à D. Boulineau).

La séance est ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : Mme Pemptroit Danièle

## **DESIGNATION DES DELEGUES DANS LES DIFFERENTS SYNDICATS ET INSTANCES**

### **Commission Communale des Impôts Directs.**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut désigner une liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants afin de constituer une commission communale des impôts directs. La liste dressée par le Conseil municipal sera soumise au directeur des services fiscaux afin qu'il puisse désigner les commissaires et leurs suppléants.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

#### 1) Commissaires titulaires :

M. Guindeuil Michel, M. Broustet Jacques, Mme Cambillau Arlette, Mme Beaugé Jacqueline, Mme Lorriot Annie, M. Boulineau Daniel, M. Cosson Vincent, Mme Lavalette Magali, M. Antoine Jean-Michel, Mme Cazenave Françoise, M. Dupuy Michel (hors commune), M. Baudet Joël (hors commune).

#### 2) Commissaires suppléants :

Mme Michi Christine, Mme Raymond Pierrette, M. Juge Jérôme, Mme Pemptroit Danièle, Mme Pallaruello Viviane, M. Bulla François, M. Paratge Robert, M. Mouhica Bernard, Mme Ralambo Claude, Mme Lespes Joëlle, Mme Lafoscave Anne (hors commune), M. Duchamps François (hors commune).

M. Guindeuil demande s'il est possible de le remplacer par M. Bruté de Rémur Cédric. Monsieur le Maire accepte et modifie la liste proposée.

M. Bruté de Rémur Cédric sera proposé comme commissaire titulaire à la place de M. Guindeuil Michel.

Unanimité du Conseil municipal

### **Syndicat d'assainissement**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 2 membres titulaires et 2 membres

suppléants appelés à siéger au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint Macaire

Sont nommés

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
1 – Mme Tach Delphine	1 – M. Cosson Vincent
2 – M. Falissard Alain	2 – Mme Lavalette Magali

Unanimité du Conseil municipal

### **SIPHEM**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au SIPHEM

Sont nommés

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1 – Mme Pemptroit Danièle	1 – Mme Latestere Martine

Unanimité du Conseil municipal

### **SICTOM**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au SICTOM

Sont nommés

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1 – Mme Tach Delphine	1 – M. Guindeuil Michel

Unanimité du Conseil municipal

### **Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant appelés à siéger au Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage

Sont nommés

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1 – M. Cosson Vincent	1 – Mme Pemptroit Danièle

Unanimité du Conseil municipal

### **Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 2 membres titulaires appelés à siéger au Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)

Sont nommés

<b>Titulaires</b>
1 – Mme Chiriaeff-Davoine Valérie
2 – Mme Lampre Sylvana

Unanimité du Conseil municipal

### **CNAS**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 délégué élu appelé à représenter la commune au sein des instances du CNAS

Est nommé

<b>Délégué élu</b>
1 – Mme Pemptroit Danièle

### **Correspondant défense**

Chaque Conseil municipal désigne parmi les élus un correspondant défense chargé d'entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Il a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du ministère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité

- Correspondant défense : M. Baudet Joël.

### **Correspondant tempête**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le préfet sollicite la désignation d'un correspondant tempête au sein du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme à l'unanimité

- Correspondant tempête : M. Boulineau Daniel

### **Délégués à la Maison de Retraite de Saint-Macaire**

M. le Maire expose à l'Assemblée que, suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection des deux délégués du Conseil municipal, élus en son sein, au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Saint-Macaire, dont le Maire est le Président et d'un délégué au Conseil de Vie Sociale.

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite de Macaire : sont nommés

Délégués au Conseil d'Administration
1 – Mme Pemptroit Danièle
2 – Mme Vasquez Corinne

Le Conseil municipal doit procéder à l'élection du délégué au Conseil de Vie Sociale de la Maison de Retraite de Macaire : est nommée

Délégué au Conseil de Vie Sociale
1 – Mme Buin-Bourjalliat Isabelle

### **Association ACIR Compostelle « Les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle »**

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 délégué élu appelé à représenter la commune au sein de l'association ACIR Compostelle  
Est nommée

Délégué élu
1 – Mme Lassarade Florence

### **Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**

#### **• Détermination du nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S.**

Mme Pemptroit expose au Conseil municipal les dispositions afférentes à la composition du conseil d'administration des CCAS et au mode de désignation des administrateurs, élus ou nommés.

Le conseil d'administration du CCAS est présidé par le maire, et comprend au minimum 4 et au maximum 8 membres élus en son sein par le conseil municipal, et au minimum 4 et au maximum 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

C'est au conseil municipal de fixer, à part égale, le nombre des membres élus et nommés, sachant que doivent figurer, au titre des membres nommés, au moins :

- un représentant des associations familiales,
- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées,
- un représentant des associations de personnes handicapées.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de fixer à 15 le nombre d'administrateur du CCAS répartis comme suit :
  - Le Maire président de droit du CCAS
  - 7 membres élus du Conseil Municipal.
  - 7 membres nommés par le maire

Unanimité du Conseil municipal

● Election des représentants du conseil municipal au sein du C.C.A.S.

Mme Pemptroit rappelle au conseil municipal que celui-ci a fixé le nombre de membres élus du Conseil d'Administration du CCAS à 7. Etant entendu que le président du CCAS a deux mois pour constituer le conseil d'administration du CCAS à compter de l'élection du Maire de la commune.

Le Conseil municipal doit élire les membres élus du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste 1 – Mme Pemptroit Danièle  
Mme Lassarade Florence  
M. Boulineau Daniel  
Mme Latestere Martine  
M. Alis Christian  
Mme Chiriaeff-Davoine Valérie  
M. Cosson Vincent  
M. Baudet Joël

Liste 2 - Mme Lampre Sylvana  
M. Bruté de Rémur Cédric

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire (bulletins blancs) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Quotient électoral : nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir = 2,71

Ont obtenus :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste 1 de Mme Pemptroit Danièle	16	5	0,9	1
Liste 2 de Mme Lampre Sylvana	3	1	0,1	

Ont été proclamés membre du Conseil d'Administration du CCAS :

Liste 1 – Mme Pemptroit Danièle, Mme Lassarade Florence, M. Boulineau Daniel, Mme Latestere Martine, M. Alis Christian, Mme Chiriaeff-Davoine Valérie

Liste 2 - Mme Lampre Sylvana

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

L'élection de la commission d'Appel d'Offre est retirée de l'ordre du jour. En effet, le maire explique au Conseil Municipal qu'une commission d'Appel d'Offre est à réunir si un marché de travaux est supérieur à 5 000 000 € HT, en dessous ce sont des marchés à procédure adaptée.

## **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré à main levée par 19 voix Pour, 0 voix Contre, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000€ HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 4° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 5° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 6° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 7° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 8° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 9° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 10° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

Le maire doit rendre compte, à chaque séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de cette délégation (article L2122-23 du CGCT).

## **DELEGATIONS DE FONCTIONS A DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire explique que ces délégations permettront un investissement déterminant de ces élus dans la vie communale. Les domaines d'intervention délégués représente une charge de travail importante et nécessite une présence régulière sur le terrain.

Monsieur le Maire propose d'élire 3 conseillers municipaux délégués.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des conseillers municipaux délégués.

Conseiller municipal délégué à l'action sociale

Danièle Pemptroit ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions

Conseiller municipal délégué à la vie quotidienne

Delphine Tach ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamée et installée dans ses fonctions

Conseiller municipal délégué aux services techniques (suivi journalier du personnel)



Daniel Boulineau ayant obtenu 19 voix est immédiatement proclamé et installé dans ses fonctions

Unanimité du Conseil municipal

### **INDEMNITES DES MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués perçoivent une indemnité de fonction depuis leur date d'entrée en fonction.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

pour une commune de 1000 à 3499 habitants, l'indemnité mensuelle maximale est de

- 43 % de l'indice brut 1015 pour le maire soit 1 634,63 €
- 16,5 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints soit 627,24 €
- 6 % de l'indice brut 1015 pour les conseillers municipaux délégués (dans la limite de l'enveloppe budgétaire des maires et adjoints)

Soit une enveloppe maximale maire et adjoints de 4 770,83 €

Monsieur le maire propose

- de fixer les indemnités des élus, tel que ci-dessous
  - 22 % de l'indice 1015 pour le maire soit 836,32 €
  - 11 % de l'indice 1015 pour les adjoints soit 418,16 €
  - 6 % de l'indice 1015 pour les conseillers délégués soit 228,09 €Soit une enveloppe budgétaire mensuelle de 3 611,39 €
- de verser les indemnités du maire, des adjoints à compter du 30 Mars 2014, date de leur installation et du début d'exercice de leurs fonctions.
- de verser les indemnités des conseillers délégués à compter du 7 avril 2014, date du début d'exercice de leurs délégations

Unanimité du Conseil municipal

### **OUVERTURE DE CREDIT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ouverture de crédits doit être effectuée pour permettre le règlement de factures d'investissement avant le vote du Budget.

Monsieur le Maire propose l'ouverture des crédits suivant :  
au compte 2151 opération 160 pour 7 552,80 € TTC

Vote du Conseil Municipal : 16 pour 3 contre (M. Guindeuil, Mme Lampre, Mr Brute de Remur)

au compte 2188 opération 250 pour 745,20 € TTC  
au compte 2183 opération 250 pour 256,87 € TTC  
au compte 2151 opération 160 pour 4 853,22 € TTC

Vote du Conseil Municipal : 19 pour 0 contre

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes :  
SCI AITZINA, parcelle A 844 située 14 rue burdeau ;  
Souquet Bernard, parcelles A 35, A 38, A 46 situées 27 rue Saint Denis ;  
Souquet Bernard, parcelle C 66 située 45 Cours de la République ;  
Consorts Lafitte, parcelles B 583, B 391, B 121, B 390, B 633 situées 10 Impasse du Moulin ;  
SCI JCPF, parcelle A 756 située 24 rue d'Aulède (6 appartements)  
Germon Claude, parcelle B 705 située 11 Lotissement la Verrerie

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. Guindeuil demande s'il peut avoir le compte administratif 2013 de la commune et quand a lieu le conseil communautaire. Le maire lui répond que le compte administratif est disponible au secrétariat et que le conseil communautaire aura lieu le 14 avril et que les convocations devraient arriver.

La séance est levée à 20h00

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, M. FALISSARD, adjoints  
Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M. ALIS, Mme CHIRIAEFF-DAVOINE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE**

**ABSENTS EXCUSES : Mme BUIN-BOURJALLIAT (procuration de vote donnée à M. BOULINEAU), M. ROUCHES, Mme LAVALETTE (procuration de vote donnée à Mme VASQUEZ), M. BRUTE DE REMUR (procuration de vote à M. GUINDEUIL).**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 avril 2014 à 21h en présence de 15 élus.

Absents excusés : I. BuinBourjalliat (pouvoir de vote donné à D. Boulineau)  
M.Lavalette (pouvoir de vote donné à C.Vasquez)  
C.Brute de Rémur (pouvoir donné à M. Guindeuil)  
JM. Rouchès

La séance est ouverte à 21h00

Secrétaires de séance : F. Lassarade qui présente le budget  
C.Vasquez

Le compte rendu du Conseil municipal du 07/04/14 est approuvé à l'unanimité.

### **PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONEL COMMUNAL 2014**

F.Lassarade présente tout d'abord le budget de fonctionnement. Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement 2014, il faudra porter une attention particulière aux dépenses d'énergie (gaz, électricité) qui sont en constante augmentation en raison de l'utilisation accrue des bâtiments communaux (Château de Tardes et surtout Relais postal).

De même, le coût du repas de cantine en 2013 est en hausse sensible, il faut se donner comme objectif d'aligner le prix du contenu de l'assiette sur le tarif demandé aux parents d'élèves. Un ratio établi par de nombreuses collectivités.

La subvention aux associations s'élève cette année à 51 385 euros.

\*M.Guindeuil et S.Lampre demandent sur quels critères sont accordées les subventions aux associations.

Le Maire précise qu'elles correspondent le plus souvent aux demandes écrites des diverses associations, même si parfois il y a tacite reconduction pour les montants les plus modestes.

Pour l'association les Médiévales, la subvention est diminuée car une demande d'avance de subvention sur 2014 avait été validée à l'automne dernier par le Conseil municipal, consécutivement au déficit de l'édition 2013.

Par rapport à l'exercice précédent, pour ce qui concerne les recettes, une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 4% est à noter (240 258 euros), compensée en partie par une augmentation de la dotation de solidarité rurale, et de la dotation nationale de péréquation.

Une hypothèse d'augmentation des taxes communales de 1% est proposée, ce qui correspond à peu de chose près au montant de l'inflation 2013.

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 1 705 975,16 euros dont 67 146,44 euros de dépenses imprévues et 297 341,41 euros de virement à la section d'investissement .

Le budget d'investissement comporte d'importants « restes à réaliser », compte-tenu des travaux de voirie effectués au dernier trimestre 2013. Parmi les travaux prévus en 2014, la restauration d'une partie de la voûte de l'église et de la rosace (180 000 euros), avant la réinstallation des orgues. Une étude de faisabilité de l'aménagement des bords de Garonne, estimée à 60 000 euros elle bénéficie toutefois d'une importante subvention. Entre autre, une acquisition de mobilier pour la maternelle, de matériel pour le périscolaire, et un renouvellement de certains ordinateurs.

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts (297 341,41 euros), les dépenses imprévues (70 000 euros) et le report du déficit d'investissement comprenant les restes à réaliser ( 610 265,21 euros ) la section d'investissement s'équilibre à 1 641 575,55 euros .

\*M.Guindeuil s'interroge sur le coût des travaux de l'église qui étaient annoncés à 210 000€ HT dans le Mercadiou or le montant sur le tableau des investissements est de 180 000€. Alain Falissard lui répond que cette somme correspond aux travaux strictement nécessaires à la remise en place des orgues.

\*S.Lampre s'interroge sur l'achat du terrain Jugean.

Le Maire précise que ce terrain est en passe d'être acheté par la SAFER et non directement par la commune.

\*M.Guindeuil demande pourquoi la subvention du Conseil Général pour la restauration des remparts n'est pas précisée ; il lui est répondu que l'arrêté n'est pas encore parvenu en mairie.

### **VOTES DES BUDGETS :**

\* affectation de résultats : pour à l'unanimité

\* hausse de 1% des taxes communales : 15 pour ; 3 contre (S.Lampre, M.Guindeuil, C. Brute de Rémur)

\* vote du budget fonctionnement et investissement : 16 pour ;  
2 contre (M.Guindeuil, C.Brute de Rémur)

### **PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL DU SERVICE DES EAUX :**

Le budget d'exploitation 2014 prévoit 156 057,70 € de dépenses et le budget d'investissement prévoit la réalisation de l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdélais, l'objectif étant de diluer l'eau de notre forage pour atténuer la teneur en fluor. Le mélange s'effectuera dans le réservoir de 100 m<sup>3</sup> construit à proximité de l'ancien château d'eau.

Le total de la section d'investissement s'élève à 498 871, 21 €. L'excédent d'exploitation 2013 a été versé pour partie (46 497,35 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux.

\*budget de l'eau : pour à l'unanimité.

**DIA :**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes :

Lampre, parcelle A 999 située 22 place Tourny  
Harmach, parcelle B 665 située 8 lotissement de la Verrerie  
Jalliffier, parcelles C 457, C 459, C 394, C 461 situées 37-39 cours du XXX Juillet

**RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT :**

Conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter du personnel pour remplacer les fonctionnaires et agents non titulaires momentanément indisponibles. Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement et précise que les crédits sont prévus au budget.

Unanimité du Conseil Municipal

**DECISIONS DIVERSES :**

\* Désignation du délégué au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire appelé à siéger au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal désigne et nomme :

<b>Titulaire</b>
1 – M. Falissard Alain

\* Désignation du délégué à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers

Il est demandé au Conseil municipal de désigner 1 membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger à l'Office de Tourisme de l'Entre deux Mers (OTEM)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal désigne et nomme :

<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
1 – Mme Lassarade Florence	1 – Mr Cosson Vincent

## **INFORMATIONS DIVERSES**

\*J. Baudet précise qu'il a participé au conseil d'administration (CA) de l'association AVL et qu'il participera au CA du CVLV. Il regrette que ces deux associations, aux missions voisines, ne travaillent pas de concert sur le territoire de notre CDC.

\*V.Chiriaeff-Davoine confirme qu'elle participera, avec S. Lampre, à la réunion d'installation du SISS (syndicat en charge des transports scolaires)

\*D.Tach : informe que Mr. Beylard, Maire de Pian a été réélu, président du syndicat assainissement. Elle va aussi proposer des dates pour la distribution annuelle des sacs poubelles.

\*JL. Dutreuilh informe qu'il a contacté V. Tauzin, directrice du CVLV, pour qu'elle nous transmette la version définitive du PEDT (document de synthèse sur la mise en place des rythmes scolaires) attendue par l'inspection académique.  
D'autre part, il demande si, au début de chaque séance de conseil municipal, il pourra être abordé rapidement les sujets discutés en commissions communautaires.  
Le Maire est tout à fait d'accord lorsque les commissions auront été installées, il rappelle aussi à tous les élus que les séances du conseil communautaire sont ouvertes au public.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*V.Chiriaeff-Davoine demande que soit installé un extincteur dans la sacristie de l'église.  
Le Maire demande aux élus en charge des services techniques de faire le nécessaire.

\*S.Lampre demande s'il existe des commissions de travail et qui peut y participer.  
Le Maire précise que pour le moment seuls des groupes de travail ont été mis en place et ils sont réservés aux membres de la majorité municipale. Cette organisation est susceptible d'évoluer au cours du mandat.

La séance est levée à 23h00

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 Mai 2014 en présence de 19 élus

Secrétaire de séance : Magali Lavalette

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »**

Le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) se propose d'épauler les communes pour passer un marché sur le prix des énergies et notamment le gaz. Il s'agit d'adhérer au groupement de commande créé par le SDEEG afin de faire des économies sur l'alimentation en gaz des bâtiments communaux et d'autoriser le Maire à signer la convention. Nous devrions faire une économie d'environ 15%. Nous aurons plus tard la possibilité d'étendre le groupement d'achat public à d'autres énergies (électricité en 2015-2016).

Vote à l'unanimité

**REFONTE DU SITE INTERNET**

Le site internet de la commune qui a été lancé en 2008 a vieilli, il ne peut plus évoluer et il est devenu incompatible avec les ordinateurs récents. Le prestataire propose donc une refonte complète au tarif préférentiel de 3000 € HT et 450 € les années suivantes pour l'hébergement.

Vote à l'unanimité

**DEVIS POUR UN SONDAGE COMPLEMENTAIRE DANS LA NEF DE L'EGLISE**

Consécutivement au diagnostic établi dans le cadre des travaux préalables à l'installation des orgues, il est demandé par la Conservation régionale des monuments historiques un sondage complémentaire visant à déceler la présence éventuelle de peintures murales dans la nef. Le devis proposé par Rosalie Gaudin concernant ce sondage s'élève à 3080,00€ HT. Cette intervention permettra de clôturer la phase d'études.

Danièle Pemptroit s'abstient,  
18 votes pour.

## **UN NOM POUR LA MEDIATHEQUE**

Valérie Chiriaeff Davoine propose que la médiathèque porte le nom d'un homme de lettres macarien, écrivain et universitaire reconnu : Robert Escarpit. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette initiative, la famille sera informée pour validation.

## **EMPRUNT**

Afin de payer les différents travaux d'investissement, le Maire propose qu'un emprunt de 200000 €, prévu lors du vote du budget 2014, soit réalisé. Plusieurs banques ont été démarchées pour un emprunt sur 15 ans à taux fixe. La Banque Postale a été retenue avec le taux le plus avantageux de 3,23%.

Vote à l'unanimité

## **FDAEC**

Monsieur FALISSARD informe le Conseil municipal que le Conseil général au titre du FDAEC a attribué une subvention à la commune de Saint Macaire pour l'année 2014 d'un montant de 22 214€ au titre de la voirie. Dans la perspective de travaux, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de réaliser en 2014 un aménagement à l'extrémité de la rue Burdeau pour la création d'une liaison avec la RD 1113 (réalisation sur la voie communale d'un carrefour en T pour un tourne à droite depuis la RD 1113 et d'un giratoire franchissable pour desserte de Quai des Meubles et du bâtiment de la propriété Cabannes pour un montant HT estimatif de 58 221,00 €.
- ✓ de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 22 214 € au titre de la voirie.

## **MAITRISE D'ŒUVRE travaux d'aménagement de la rue Burdeau pour création d'une liaison avec la RD1113 (réalisation sur la voie communale d'un carrefour en T et d'un giratoire franchissable décrit ci-dessus)**

Pour la réalisation des travaux d'aménagement cités en objet, l'établissement d'une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire.

M. Falissard informe le Conseil municipal que la mission de maîtrise d'œuvre ne dépassera pas les 10 000 € HT, et propose d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à venir sous cette condition.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre à venir et les avenants s'y référant à condition que le montant ne dépasse pas 10 000 € HT.



## **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Lacour, rue Carnot et Rios, cours Gambetta.

## **DECISSIONS DIVERSES**

↳ Alain Fallissard informe le Conseil municipal que des travaux vont commencer rue de la Fontaine du Thuron, à savoir l'enfouissement du réseau électrique pour un montant de 2 381€ TTC. Nous profiterons de l'occasion pour dissimuler le réseau France Télécom. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée au SDEEG.

↳ Alain Falissard informe le Conseil municipal que la ZPPAUP en vigueur depuis 2009 devient caduque en juillet 2015 et peut être remplacée par une AVAP (Aire de mise en valeur du patrimoine) si le Conseil Municipal le décide. L'AVAP conserve les principes fondamentaux de [la ZPPAUP](#). Elle a vocation à se substituer à la zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAUP) en intégrant notamment, à l'approche patrimoniale et urbaine de celle-ci, les objectifs du développement durable. Elle doit proposer une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux, notamment ceux relatifs à l'énergie, et une meilleure concertation avec la population.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- mettre à l'étude l'AVAP
- donner l'autorisation au Maire de signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'AVAP
- rechercher un bureau d'études
- inscrire les crédits nécessaires au budget communal

Unanimité du Conseil Municipal

↳ le Maire désigne Jean Loup Dutreuilh comme délégué à la sécurité routière.

↳ Suite à l'acquisition récente des parcelles Villemeur et Teynié dans le prolongement du lavoir de la Barette, il convient de céder à la Communauté de Communes des Coteaux Macariens une petite partie de ces terrains pour la réalisation de la piste cyclable.

Unanimité du Conseil municipal

## **INFORMATIONS DIVERSES**

↳ Suppression des passages à niveau et construction des voies souterraines

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux concernant le passage à niveau situé en bas de la côte de l'Ardilla (PN 64) débuteront en juin 2015. Ils commenceront par la réalisation d'un giratoire sur la RD 1113.

Concernant le PN 62 (qui permet notamment l'accès au collège) le chantier ne débutera qu'à la clôture du premier.

↳ JL Dutreuilh fait un point concernant l'école et l'organisation des nouveaux rythmes scolaires :

\* Le 20 mai, réunion avec le CVLV, notre prestataire pour le périscolaire et la mise en œuvre de la réforme.

\* 17 juin : Conseil des écoles

\* 24 juin : réunion d'information en mairie avec les parents

↳ Delphine Tach informe le Conseil municipal de la réunion récente du SICTOM (qui organise la collecte des ordures ménagères) qui a donné lieu à l'élection de Jérôme Guilhem, adjoint à Langon, à la présidence du syndicat.

-Florence Lassarade informe le Conseil municipal que l'animation proposée à la médiathèque dans le cadre de la nuit des Musées a été une belle réussite.

### **QUESTIONS DIVERSES**

-Joël Baudet signale qu'il faudrait envisager le nettoyage du ruisseau de Gabot. Il suggère aussi de nettoyer le mur des sanitaires en bas des remparts qui a été tagué.

-Michel Guindeuil s'interroge sur l'utilisation des produits phytosanitaires par la commune et souhaiterait une sensibilisation des habitants. Le Maire explique que l'utilisation de ces produits par le personnel communal a été fortement diminuée et qu'à terme les collectivités devront même s'en passer totalement. Il est prévu une information sur cette question par le biais du mercadiou et du nouveau site internet.

-Cédric Bruté de Rémur et Valérie Chiriaeff Davoine abordent le problème du stationnement de la vitesse et de la sécurité, cours de la république. Ils souhaiteraient que des solutions plus satisfaisantes soient trouvées. Le Maire précise que les aménagements récents ne sont qu'une première étape, engagement a été pris de se pencher sur ce dossier pour proposer d'autres améliorations.

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, adjoints  
Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M. ALIS, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR  
ABSENTS EXCUSES : M. FALISSARD, Adjoint, M. ROUCHES, Mme TACH**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 3 juillet 2014 à 21 h en présence de 15 élus.  
Absents excusés : A Falissard, D. Tach, JM. Rouchès.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : C. Alis

Le compte rendu du Conseil municipal du 27 mai est adopté à l'unanimité

Le Maire rappelle en préambule les modalités de fonctionnement du Conseil municipal : seuls les sujets donnant lieu à une délibération et donc à un vote font l'objet d'un débat, à cette occasion chaque élu est susceptible de prendre la parole. La rubrique « informations diverses » concerne essentiellement les élus référents dans les différents syndicats intercommunaux et commissions de la CDC, à cette occasion ils sont appelés, si nécessaire, à présenter brièvement les thématiques importantes qui ont été abordées. La rubrique « questions diverses » permet à chaque élu d'interroger le Maire, un Adjoint, un conseiller titulaire d'une délégation sur un sujet précis, une réponse est donnée qui ne débouche en aucun cas sur un débat.

### **CHOIX DU BUREAU DE CONTROLE POUR LA SALLE DES FETES MISSION SSI (SECURITE INCENDIE)**

Dans la perspective de la mise aux normes de la sécurité incendie de la salle des fêtes, deux bureaux de contrôles ont été sollicités. Le moins disant, Qualiconsult, a été retenu pour la somme de 1600,00€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

### **REMPARTS RENDESSE : PROPOSITION DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Afin de permettre la réhabilitation de cette portion de rempart, rue du Port, inscrite à l'inventaire des monuments historiques, le Maire propose de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de JM Billa, architecte, pour la somme de 4500,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

### **REMPARTS RENDESSE : ORGANISATION DE LA CONSULTATION POUR LA DEVOLUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le Conseil municipal autorise le Maire à organiser la consultation du marché estimé à 90 000 € HT et à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y référant.

Unanimité du Conseil municipal

## **EXTREMITE NORD DE LA RUE BURDEAU : ORGANISATION DE LA CONSULTATION POUR LA DEVOLUTION D'UN MARCHE DE VOIRIE**

Le Conseil municipal autorise le Maire à organiser la consultation du marché estimé à 60 000€ HT et à signer les marchés correspondants et tous les documents s'y référant.

Unanimité du Conseil municipal

## **MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU**

Consécutivement à la modification de la législation en la matière, le Maire propose, après étude et validation par les services de l'Etat, la nouvelle rédaction des articles à intégrer dans le règlement du service de l'eau de la commune.

Modification article 3-3 du règlement du service :

Dès que le service d'eau potable constate une augmentation anormale du volume d'eau consommé par l'occupant d'un local d'habitation susceptible d'être causée par la fuite d'une canalisation, il en informe sans délai l'abonné. Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables.

L'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne s'il présente au service d'eau potable, dans le délai d'un mois à compter de l'information prévue au premier alinéa du présent III bis, une attestation d'une entreprise de plomberie indiquant qu'il a fait procéder à la réparation d'une fuite sur ses canalisations. Toutefois, si la fuite sur la canalisation après compteur est due à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires ou de chauffage, l'écêtement ne pourra pas être accordé.

L'abonné peut demander, dans le même délai d'un mois, au service d'eau potable de vérifier le bon fonctionnement du compteur. L'abonné n'est alors tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne qu'à compter de la notification par le service d'eau potable, et après enquête, que cette augmentation n'est pas imputable à un défaut de fonctionnement du compteur.

A défaut de l'information mentionnée au premier alinéa du présent III bis, l'abonné n'est pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de la consommation moyenne.

Modification article 3-6 du règlement du service :

Lorsqu'un consommateur n'a pas acquitté sa facture dans un délai de 14 jours après sa date d'émission ou à la date limite de paiement lorsque cette date est postérieure, l'exploitant l'informe par courrier qu'à défaut de règlement dans un délai supplémentaire de 15 jours sa fourniture pourra être réduite.

A défaut d'accord entre l'abonné et l'exploitant sur les modalités de paiement dans le délai supplémentaire de 15 jours, l'exploitant peut procéder à la réduction et en avise le

consommateur au moins 20 jours à l'avance par un second courrier dans lequel il informe ce consommateur que ce dernier peut saisir les services sociaux s'il estime que sa situation relève des [dispositions de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles](#). Parallèlement, l'exploitant met en œuvre les procédures de recouvrement prévues par la loi (Tribunal d'Instance)

Modification article 1-4 du règlement du service :

En cas d'interruption du service de la fourniture d'eau excédant 48 h, hors cas de force majeure, la partie fixe de l'abonnement est réduite au prorata journalier de la durée de l'interruption.

Unanimité du Conseil municipal

### **VALIDATION DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'INTERCONNEXION AVEC LE RESEAU DU SYNDICAT DES EAUX DE VERDELAIS**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la subvention de 100 000 € attribuée par le Conseil général pour la réalisation de ces travaux. Le Maire souligne qu'au fil des années, le soutien de cette collectivité, pour un secteur d'importance vitale pour notre commune, ne s'est jamais démenti.

### **CONVENTION AVEC BLASIMON POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHECAIRE**

La commune de Blasimon s'est engagée à mettre à notre disposition sa bibliothécaire, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2014, à raison de 4 heures par semaine, chaque vendredi. La convention précise les modalités de cet accord.

Unanimité du Conseil municipal

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Carcenac, 23 cours du 30 juillet, Massieux-Théret 6 rue du Port.

### **DECISIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

La convention d'occupation de la salle des fêtes par la CDC pour la garderie itinérante, chaque mardi matin. L'indemnité compensatoire s'élève à 6,57 € de l'heure.

La convention d'occupation de la salle des grottes par l'UFCV afin de réaliser à différentes reprises dans l'année des formations BAFA. L'indemnité compensatoire s'élève à 40 € par jour.

L'indemnité de conseil et de budget prévue par la loi en faveur de Mme Degouy, responsable de la trésorerie de Langon Saint-Macaire, et l'autorise à poursuivre les personnes ne réglant pas les factures de cantine et d'accueil périscolaire.

### **Décisions modificatives n°1 et 2**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

#### Dépenses d'investissement

article 020	- 51 806,38 €
article 2031-290	+ 8 178,31 €
article 2051	+ 3 600,00 €
article 2116	+ 1 410,00 €
article 21318-150	+ 3 696,00 €
article 21318-220	+ 8 122,07 €
article 2135-240	+ 1 920,00 €
article 2151-160	+ 24 880,00 €

Dépenses d'investissement	article 020	- 11 478,39 €
	article 2111-130	+ 38,39 €
	article 21318-220	+ 1 620,00 €
	article 21534	+ 9 820,00 €

Création d'un poste d'agent social à temps plein et suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe

La candidature de Michel Guindeuil et Sylvana Lampre à la commission intercommunale des impôts directs.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Magali Lavalette, consécutivement au conseil des écoles, souligne la satisfaction des parents concernant les repas servis au restaurant scolaire. Elle rappelle qu'une réunion publique s'est déroulée en mairie pour informer les familles sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée. Elle termine en soulignant qu'une étude est amorcée par l'architecte C. Pradal pour envisager le changement des fenêtres et des stores de la maternelle et du primaire.

Jean Loup Dutreuilh évoque la demande des enseignants d'organiser un temps de parole après la disparition brutale de leur collègue Cristelle Dussillol. Un psychologue a été contacté à cette fin. Afin de réaliser des mesures qui s'imposent désormais sur la qualité de l'air respiré par les jeunes enfants dans les salles de classe, il a pris contact avec la CDC qui s'est engagée à trouver un prestataire pour l'ensemble des écoles. Il conclut sur deux remarques concernant la vie sportive de notre territoire : les différents clubs de football ont de plus en plus tendance à fusionner leurs écoles pour des raisons pratiques, le judo constate une augmentation de ses effectifs tout en ayant la satisfaction de voir des jeunes formés au club s'impliquer désormais dans l'encadrement des plus petits.

Isabelle Buin Bourjalliat a assisté à une réunion communication de la CDC dont l'objectif était de définir le contenu du prochain bulletin d'information à paraître en septembre. Le dossier central présentera le budget et ses priorités

Florence Lassarade fait le point de l'actualité touristique :

- L'assemblée générale de l'OTEM (Office du tourisme de l'Entre Deux Mers) s'est déroulée cette année à Saint-Macaire, un bilan riche d'enseignements a été réalisé. Pour mémoire, l'OTEM est dépositaire de la compétence tourisme pour l'ensemble de la CDC.
- La nouvelle signalétique, à destination des visiteurs, sera installée en octobre, les anciens panneaux seront enlevés.
- L'accueil touristique a été réorganisé pour valoriser les dégustations estivales animées par les viticulteurs ;

Joel Baudet complète cette actualité en précisant que la signalétique patrimoniale de Saint-Macaire est en voie de réalisation, elle comportera une quinzaine de panneaux explicatifs.

Valérie Chiriaeff-Davoine, déléguée au SISS, précise que la participation annuelle des familles au financement de la navette du collège se monte désormais à 70 €. L'augmentation est régulière ces dernières années mais la subvention de la commune reste importante. Elle souligne que le syndicat intercommunal a décidé de suspendre son action de prévention auprès des enfants afin de réaliser des économies. Associée à Danielle Pemptroit, elle s'engage par ailleurs, dans le cadre du CCAS, à réaliser une permanence en mairie une fois par mois ; l'objectif est de faciliter l'accès au droit et à la formation sur notre territoire. Une plaquette d'information sera élaborée à cette fin.

Michel Guindeuil, délégué au Pays des Rives de Garonne, annonce qu'il a rejoint le bureau de cette structure intercommunale qui vient de se reconstituer.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvana Lampre demande la date de début des travaux à l'extrémité de la rue Burdeau. Le Maire répond que la consultation est prévue en septembre, on peut penser que les travaux débiteront début 2015.

Michel Guindeuil s'interroge sur l'accueil des travailleurs saisonniers espagnols, sur l'absence d'un panneau indicateur au lotissement de la Verrerie et sur la date de lancement de l'étude d'aménagement des bords de Garonne.

Le Maire répond que l'accueil des travailleurs saisonniers est posé à l'échelle du Sud Gironde, le monde viticole ne se mobilise pas pour leur offrir des terrains décents. En ce qui concerne Saint-Macaire, l'accueil ne peut être que temporaire car la commune ne dispose pas d'emplacements adéquats. Au sujet de l'absence de panneau indicateur au lotissement de la Verrerie, la difficulté est de trouver un fabricant qui soit capable de produire des plaques et des numéros très proches de ceux qui existent déjà, Delphine Tach va s'emparer du dossier dès la rentrée. Enfin, le lancement de l'étude d'aménagement des bords de Garonne a été retardé car il a fallu se pencher sur la transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine), ce qui nécessite aussi une étude. Il convient de bien cerner au préalable les deux dossiers.

Cédric Bruté de Rémur se demande quand les trois élus de la liste de Michel Guindeuil pourront rejoindre les différents groupes de travail.

Le Maire répond qu'au lendemain des élections, aucun geste n'a été fait montrant la volonté de travailler ensemble. La tradition républicaine de serrer la main du vainqueur a été oubliée et surtout le dépôt de recours au tribunal administratif, après un scrutin pourtant sans appel, a révélé un état d'esprit très négatif. Dans ce contexte, se pose le problème de travailler en confiance, il faudra du temps pour effacer un comportement aussi peu constructif.

La séance est levée à 22h30



**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, adjoints**  
**M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR**  
**ABSENTS EXCUSES : M. FALISSARD, Adjoint, Mmes PEMPTROIT, CHIRIAEFF-DAVOINE**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 septembre 2014 à 21 h en présence de 16 élus.  
Absents excusés : A Falissard, D. Pemptroit, V. Chiriaeff-Davoine.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : J.M. Rouches

Le compte rendu du Conseil municipal du 3 Juillet est adopté à l'unanimité

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Dubreuil, 21 rue du Thuron, Cougrand, 14 Place du Mercadiou, Consorts Galles, cours Gambetta, Consorts Lacour, 34 rue Carnot, Serres, 21 rue Saint Denis, Guindeuil, 40 rue Carnot.

### **DECISIONS DIVERSES**

#### **Convention Projet Educatif Territorial**

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de finalisation de notre Projet Educatif Territorial (PEDT). La convention porte sur les modalités d'élaboration du PEDT dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités lors du temps périscolaire pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles ou élémentaires. Elle précise également les conditions d'organisation et de déroulement des accueils de loisirs sans hébergement qui peuvent les accueillir.

Unanimité du Conseil Municipal

#### **Convention CAF aide spécifique rythmes scolaires**

Le Maire présente au Conseil municipal la convention de la CAF concernant l'aide spécifique accordée pour la mise en place des rythmes scolaires. Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de l'aide spécifique – rythmes scolaires pour l'accueil périscolaire de Saint Macaire.

La Caf verse une aide selon le nombre d'heures réalisées par enfant (dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines/an) x montant horaire fixé annuellement par la Cnaf.

La convention est conclue du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 décembre 2016.

Le Maire propose au Conseil municipal la signature de cette convention avec la CAF afin de pouvoir percevoir l'aide spécifique – rythmes scolaires.

Unanimité du Conseil municipal

#### **Acquisition tondeuse**

Vincent Cosson présente au Conseil municipal deux devis. Un devis de réparation de la tondeuse avec échange moteur pour un montant de 1000€ HT et un devis d'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour 1800€ HT. Vu le prix de la réparation, Vincent Cosson propose au Conseil municipal d'acheter une nouvelle tondeuse pour 1800€ HT.

Unanimité du Conseil municipal

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Florence Lassarade propose d'inscrire la bibliothèque à une animation pilotée par la BDP

(bibliothèque départementale de prêt) intitulée « lire, élire », des cadeaux seront proposés aux lecteurs. Elle souligne qu'une commande de livres prévue au budget va être effectuée.

Isabelle Buin Bourjalliat évoque la création d'un logo pour la médiathèque, les élèves du lycée Jean Moulin impliqués dans la réalisation de ce projet vont se rendre bientôt à Saint-Macaire. La nouvelle version du site internet progresse ainsi que le livret d'accueil. Un rendez-vous avec l'Architecte des bâtiments de France est programmé pour évoquer la peinture du kiosque.

Joël Baudet souligne que la saison touristique s'est bien terminée. Le mois d'août a été le plus fréquenté, au total 450 personnes ont suivi les visites.

Magali Lavalette et Corinne Vasquez font un rapide bilan de la rentrée scolaire. Les nouveaux rythmes se mettent en place avec un démarrage progressif des différentes activités. La classe CLISS fonctionne comme prévue, 8 enfants sont concernés pour le moment et le handicap a été intégré dans le projet d'école. Jean Loup Dutreuilh déplore le vol du four du restaurant scolaire dans la nuit du 5 au 6 octobre, un appareil sophistiqué et coûteux, de 238kg. La gendarmerie est venue constater l'effraction et une plainte a été déposée.

Delphine Tach précise que le composteur est désormais installé à proximité de la cantine, l'USSGTOM est venue réaliser une formation à destination du personnel. Elle informe aussi les élus que le SMEGREG, organisme ayant pour mission de préserver la ressource en eau, met à disposition des habitants un kit composé notamment de réducteurs de pression pour diminuer leur consommation. Le prochain journal municipal donnera les modalités d'acquisition.

Le Maire résume les principaux dossiers à l'étude par la CDC. :

Le transport à la demande, en discussion depuis plusieurs années, va faire l'objet d'une rencontre avec nos voisins du langonnais pour imaginer une mutualisation.

L'instruction des permis de construire doit être réalisée de façon autonome à compter de juillet 2015. La DDTM abandonnant cette mission, une réflexion est amorcée pour trouver rapidement une solution collective.

Le lancement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) s'impose car les Plans locaux d'urbanisme (POS), dont celui de Saint Macaire seront bientôt caduques.

Enfin, la perspective d'une déchetterie sur la rive droite est envisagée désormais par le SICTOM, il convient donc de fournir un terrain pour installer ce service de proximité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Martine Latestère s'interroge sur la disparition du point tri route de l'Ancien Pont. Delphine Tach informe qu'après les incendies de plusieurs conteneurs dans le secteur, l'USSGTOM a dû passer commande pour les remplacer.

Michel Guindeuil interpelle le Maire sur les projets du SDEEG visant à favoriser l'installation de bornes de rechargement électriques dans certaines communes. Il se demande si la majorité municipale est hostile à cette initiative. Il se demande aussi si la commune ne pourrait pas faciliter l'installation des gens du voyage à proximité du rond-point du Viaduc sur un terrain leur appartenant plutôt que laisser perdurer le stationnement sur le délaissé du Conseil général. Enfin il déplore les coupures d'internet constatées ces derniers jours et regrette le manque d'informations à ce sujet.

Le Maire répond qu'il a pris connaissance dans la presse des projets du SDEEG (syndicat départemental d'énergie électrique) visant à favoriser l'implantation de bornes électriques à Langon mais, précise -t-il, Saint-Macaire n'a pas été sollicitée. Pour l'instant il n'y a donc pas lieu d'en débattre et de toute façon les macariens détenteurs de véhicules électriques peuvent recharger leurs batteries à domicile sans intervention financière de la collectivité. En ce qui concerne les gens du voyage, le terrain évoqué se situe en zone rouge du PPRI, il est

donc difficile de favoriser une implantation qui risque par ailleurs de se transformer en stationnement permanent. Les coupures ponctuelles d'internet sont liées à l'arrivée de la fibre optique place Tourny, l'entreprise qui travaille pour Gironde numérique n'a pas en amont prévenu la commune, une personne est seulement passée informer le secrétariat de mairie alors que les travaux de raccordement avait commencé.

**PRESENTS : M.M. PATANCHON, Maire, COSSON, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints Mme PEMPTROIT, M. BOULINEAU, M. ALIS, Mmes CHIRIAEFF-DAVOINE, LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR**

**ABSENTS EXCUSES : M. BAUDET, Mme LATESTERE, M. ROUCHES**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 16 octobre 2014 à 21 h en présence de 16 élus.

Absents excusés : J. Baudet, M. Latestère, J.M. Rouches

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : F. Lassarade

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 Septembre est adopté à l'unanimité

### **CONVENTIONS POUR FOURNITURE D'EAU POTABLE**

A la suite des négociations avec les communes voisines partenaires

#### **1- VERDELAIS :**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a sollicité le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Verdélais pour la fourniture d'eau potable en vue d'un mélange pour diminuer la concentration en fluor.

Il présente au Conseil les termes de la convention de fourniture d'eau pour une durée de 10 ans qui sera reconduite tacitement par période de 5 ans sauf dénonciation par l'une des parties 1 an au moins avant l'échéance de la période en cours, ainsi que les modalités de vente d'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition d'achat d'eau et donne pouvoir au Maire pour signer la convention et les avenants s'y réfèrent.

#### **2- CAUDROT :**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a sollicité le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de Caudrot pour la fourniture d'eau potable en vue d'un mélange pour diminuer la concentration en fluor.

Il présente au Conseil les termes de la convention de fourniture d'eau pour une durée de 10 ans qui sera reconduite tacitement par période de 5 ans sauf dénonciation par l'une des parties 1 an au moins avant l'échéance de la période en cours, ainsi que les modalités de vente d'eau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la proposition d'achat d'eau et donne pouvoir au Maire afin de signer la convention et les avenants s'y réfèrent.

## **DECISION MODIFICATIVE SERVICE DE L'EAU**

Le Maire informe le Conseil municipal que la commune a reçu l'arrêté de subvention d'un montant de 100 000 € pour les travaux concernant la création d'une interconnexion avec le syndicat de Verdélais.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne pouvoir au Maire pour inscrire cette recette au budget du service de l'eau et procéder aux modifications budgétaires

Dépenses d'investissement	article 21531	+ 50 000,00 €
Recettes d'investissement	article 1313	+ 100 000,00 €
	article 1641	- 50 000,00 €

## **TRAVAUX INTERCONNEXION EAU POTABLE**

Le Maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux AEP, il est nécessaire de lancer la procédure de passation des marchés concernant les travaux d'interconnexion avec le syndicat d'adduction d'eau potable de Verdélais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

Valide la procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics

Autorise le Maire à signer le marché public de travaux avec l'entreprise la mieux disante sous réserve que son offre soit compatible avec l'ouverture de crédits prévus au budget du service de l'eau pour cette réalisation

Autorise le Maire à signer les documents afférents à l'exécution de ces travaux y compris les avenants.

## **CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE CVLV**

- Renouvellement de la convention pour le temps périscolaire
- NAP : une nouvelle convention de moyens, missions, définition et recrutement de personnel ainsi que la répartition des charges, établie pour assurer les nouveaux rythmes scolaires.

Adoptées à l'unanimité

## **CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE DE DETECTION INCENDIE (SSI) POUR LA SALLE DES FETES**

Le Maire informe que la première étape définissant les besoins ayant été validée par le bureau d'études retenu préalablement, il propose de prolonger sa mission pour établir le dossier de consultation des entreprises pour un montant de 1300 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

## **DIA**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes Dupuy-Senders, rue Carnot, Galles, cours Gambetta, Darbo, rue d'Aulède, Labrousse, cours Gambetta.

## **DECISIONS DIVERSES**

### **SDEEG :**

La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) constitue une ressource financière stable et dynamique pour les communes de la Concession électrique du SDEEG.

Elle participe activement à la modernisation et sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité.

En vertu des délibérations de son Comité Syndical en date du 16 décembre 2010 et 27 juin 2011, le SDEEG reverse une fraction du produit de la taxe au bénéfice de notre commune à hauteur de 80,50 % de son montant et en conserve 19,50 %.

Aussi, afin de nous permettre de conserver le bénéfice de la TCCFE, il est proposé d'approuver les modalités de reversement suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 80,50 % du produit de la TCCFE reversé par le SDEEG à notre commune
- 19,50 % du produit de la TCCFE conservé par le SDEEG pour la réalisation de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les modalités de reversement de la TCCFE évoquées ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **Révision du véhicule électrique**

Un devis de réparation et de changement des batteries a été établi pour un montant de 2000 € HT.

Unanimité

### **Société Ouest Effarouchement**

Un devis a été établi pour la capture de pigeons, installation d'une cage avec 2 appelants, abreuvoir et nourriture, 2 contrôles par mois, pour un montant de 350 euros HT pour 3 mois.

Unanimité

### **Devis écoles et restaurant scolaire**

Après études préalables, le Conseil municipal valide à l'unanimité :

Le devis de l'entreprise de peinture Dubois visant à la réhabilitation du bureau du RASED pour la somme de 1719 € HT.

Le devis de l'entreprise Gerbeau visant à la réhabilitation du couloir du rez de chaussée d'une partie de l'école primaire pour un montant de 2719 € HT.

Les devis de la société Unifroid à savoir un batteur-mélangeur pour la somme de 2800 € HT, un coupe légumes pour la somme de 1862 € HT, un four mixte à injection directe pour la somme de 7820 € HT. Ces investissements imprévus sont consécutifs aux cambriolages dont a été victime le restaurant scolaire. Ils seront en grande partie couverts par l'assurance de la commune.

Le devis de la société GF3M pour le remplacement de trois stores pour la somme de 713,67 €.

### **Admission en non-valeur**

Le Maire informe le Conseil municipal des deux courriers transmis par la trésorerie concernant l'effacement de la dette cantine émise par le juge d'instance, en matière de surendettement pour le ressort de compétence du Tribunal d'Instance de Bordeaux pour Mr GABARRE Joseph, d'un montant de 156,60 € et pour Mr GILLOUX Stéphane, d'un montant de 932.26 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide l'effacement de ces deux dettes qui seront inscrites au compte 6542 du budget de la commune.

### **Décisions modificatives du budget portant sur les devis précédents**

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise monsieur le maire à procéder à ces modifications.

Dépenses de fonctionnement	article 60624	- 567,00 €
	article 022	- 6 994,34 €
	article 6811	+ 567,00 €
	article 6542	+ 1 088,86 €
	article 688	+ 1 205,48 €
	article 6531	+ 4 700,00 €
Dépenses d'investissement	article 2031-290	- 113 400,00 €
	article 20422	+ 567,00 €
	article 21312-220	+ 5 535,20 €
	article 2138-290	+ 113 400,00 €
	article 2158-250	+ 2 250,00 €
	article 2182-250	+ 3 815,70 €
	article 2183-250	+ 780,12 €
	article 2188-250	+ 19 038,39 €
	article 16876	+ 2,00 €
	article 2116	+ 2 500,00 €
Recettes d'investissement	article 280422	+ 567,00 €
	article 1641	+ 33 921,41 €

### **Amortissements subventions d'équipement aux personnes de droit privé**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il faut délibérer sur la durée des amortissements des subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Immobilisations incorporelles

20422 bâtiments et installation durée 5 ans

Adoptés à l'unanimité

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Magali Lavalette évoque une réunion avec le CVLV concernant les TAP : il a été décidé la création de 2 groupes supplémentaires pour adapter le taux d'encadrement à la fréquentation de ces activités (90% des enfants).

Danielle Pemptroit rappelle les missions du SIPHEM : amélioration de l'habitat, gestion des logements « jeunes », assistance à la rénovation des bâtiments, en particulier ce qui concerne les énergies renouvelables (filère bois-énergie, diagnostics thermiques etc...). Elle informe par ailleurs que le CCAS organise un après-midi pour les enfants jusqu'à 11 ans lors de la fête d'Halloween, avec un goûter à la salle des fêtes.

Delphine Tach signale que lors du rapport annuel du SICTOM, il a été précisé que des moyens pourront être dégagés pour la mise en place d'une déchetterie sur la rive droite.

Alain Falissard précise que pour la restauration du rempart Rendesse, le choix de l'entreprise Dufort a été retenu par rapport aux 2 autres entreprises moins-disantes en raison d'une prestation beaucoup plus adaptée (réfection d'un moëllonnage en base de rempart, déjointement soigneux, restauration de la tour voisine) pour un montant de 72 403 €.

Valérie Chirief-Davoine rappelle la réunion débat sur l'adolescence qui est prévue en présence de David Lusseau, un éducateur spécialisé, à la médiathèque (relais postal) le vendredi 7 novembre à 20h30.

Le Maire va inviter les présidents des associations de la commune le 17 décembre à 20h 30, en mairie, pour évoquer les modalités du partenariat avec la collectivité.

Le Maire rappelle que le repas annuel des anciens aura lieu le 14 décembre. Ce repas sera préparé et servi comme d'habitude par les élus.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Sylvana Lampre demande si la cantine sera équipée d'une alarme, le Maire confirme qu'une entreprise a été contactée, une étude est en cours.

Michel Guindeuil distribue au Conseil municipal un courrier, que lui ont remis des riverains, évoquant les nuisances répétées occasionnées par des locataires, rue de l'église. Le Maire ayant constaté le caractère anonyme du document ne souhaite pas qu'il en soit fait lecture publique. Par contre il est favorable, si nécessaire, à l'organisation d'une réunion en mairie avec les personnes concernées. Il informe être déjà allé rencontrer les locataires incriminés pour évoquer ces problèmes de voisinage et une démarche auprès des services sociaux va être entreprise.



**PRESENTS : M. PATANCHON, Maire, Mme LASSARADE, M. DUTREUILH, Mme BUIN-BOURJALLIAT, M. FALISSARD, adjoints  
Mme PEMPTROIT, M.M. BAUDET, BOULINEAU, Mme LATESTERE, M.M. ALIS, ROUCHES, Mmes LAVALETTE, VASQUEZ, TACH, M. GUINDEUIL, Mme LAMPRE, M. BRUTE DE REMUR  
ABSENTS EXCUSES : M. COSSON, adjoint (procuration donnée à Ph PATANCHON), Mme CHIRIAEFF-DAVOINE**

---

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 Décembre 2014 à 21 h en présence de 17 élus.  
Absents excusés : V. Cosson (procuration donnée à Ph. PATANCHON), V. Chiriaeff-Davoine

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : J.M. Rouches

Le compte rendu du Conseil municipal du 16 Octobre 2014 est adopté à l'unanimité

### **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE ARCHITECTE POUR TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition de mission de maîtrise d'œuvre nécessaire pour la réalisation des travaux d'amélioration thermique des bâtiments scolaires (changement des menuiseries extérieures des écoles maternelle et primaire). Cette mission de maîtrise d'œuvre proposée par M. PRADAL Christian architecte comportant les missions suivantes : Etudes d'esquisses, Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Détaillé, Etudes de projet – DCE, Assistance à la passation, Visa des Etudes d'exécution, Direction de l'Exécution des Travaux, Assistance aux Opérations de Réception, s'élève à 14 300,00 € (taux de rémunération de 6,5 %).

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de prix de Christian PRADAL d'un montant de 14 300,00€ HT et d'autoriser le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants s'y référant.

### **DETR DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2015 et en particulier des grosses réparations sur les bâtiments scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré, une subvention peut être demandée pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures (baies vitrées et volets roulants) concernant l'école maternelle et l'école primaire. Le montant estimatif de ces travaux qui consistent essentiellement à la mise en œuvre de menuiseries alu isolantes s'élève à 219 700,00€ HT pour les 2 écoles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de déposer une demande de subvention au titre de la dotation d'Équipement des Territoire ruraux (DETR) et de l'opération 7.1 - grosses réparations sur les bâtiments scolaires publics du 1<sup>er</sup> degré pour un montant de travaux HT de 219 700,00 €

(soit 263 640,00 € TTC) au taux de 35 %

- d'adopter le plan de financement suivant :
  - subvention DETR (35 %) : 76 895,00 €
  - autofinancement : 43 940,00 €
  - emprunt : 142 805,00 €
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

### **DEVIS GEOMETRE POUR MODIFICATION PARCELLAIRE RUE BURDEAU**

Alain Falissard présente au Conseil municipal le devis du cabinet géomètre Escande pour un montant de 1 125,00€ HT concernant l'établissement des documents nécessaires à la modification cadastrale liée à la mise à disposition à titre gracieux par la société ORION et par la SCI la Verrerie d'une partie des parcelles ci-après cadastrées section A n° 1058, 1059 et section B ° 146, 407, 539, en vue de l'aménagement de la rue Burdeau et de sa liaison en tourne à droite depuis la RD1113.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer le devis du cabinet géomètre d'un montant de 1 125,00€ HT et à signer tous les documents nécessaires à cette modification cadastrale

### **DELEGATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNATURE DES CONVENTIONS CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OU PRIVE DE LA COMMUNE POUR TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU HAUTE TENSION PAR EDF**

Alain Falissard expose au Conseil municipal qu'ERDF effectue des travaux de renforcement du réseau Haute Tension sur la commune de Saint Macaire. Ces travaux se situent en domaine public ou privé de la commune et nécessitent l'élaboration de conventions d'occupation du domaine public ou privé de la commune. Pour éviter des retards de traitement de ces conventions, il est proposé au Conseil municipal de donner délégation au Maire pour signer ses différentes conventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité donne délégation au Maire pour signer les différentes conventions d'occupation du domaine public ou privé de la commune à ERDF concernant les travaux de renforcement du réseau électrique Haute Tension et le passage de nouvelles lignes.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif du 21 novembre concernant un état d'admissions en non-valeurs pour un montant de 160,00 euros correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant pour

L'exercice 2012 à un montant de 2,80 €

L'exercice 2013 à un montant de 157,20 €

## **DIA**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes : Thornary, cours Gambetta ; Bodin, (veuve Louis), rue Carreyrotte et rue Amiral Courbet ; Albizu, allées de Savignac ; Morvan, allées des Tilleuls et rue Yquem.

## **CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE (Adjoint technique et adjoint administratif)**

Le Maire propose au Conseil municipal de créer deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

En effet, afin de permettre l'évolution de carrière des agents communaux dans le cadre des avancements de grades, il convient de modifier la situation actuelle pour un agent technique et un agent administratif. Le deuxième poste d'adjoint technique est créé pour recruter un agent sur le poste de cuisinier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de créer deux postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet et poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 31 décembre 2014, de rémunérer ces emplois sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe et adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, et de supprimer un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe et un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe.

## **DEVIS ELECTRICITE MEDIATHEQUE**

Le Maire présente au Conseil municipal le devis d'installation d'un chauffage électrique au 2<sup>ème</sup> étage de l'ancien musée postal ainsi que la mise en place d'horloges dans les 3 salles existantes. Le devis de l'entreprise Laporte est d'un montant de 3 253,00 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

## **DELIBERATION REMBOURSEMENT DES SINISTRES**

Suite à deux vols avec effractions survenus au restaurant scolaire, notre société d'assurance nous propose les remboursements suivants :

- Sinistre survenu le 24 Avril dernier à savoir « vol par effraction au restaurant scolaire »  
La société d'Assurances SMACL après expertise accorde à la commune un remboursement de 3 619 € en date du 24 Novembre 2014. Celui-ci sera imputé au Budget Commune.

- Sinistre survenu le 5 Septembre dernier à savoir « Vol par effraction au restaurant scolaire »  
Notre assurance nous propose une indemnisation après expertise à hauteur de 18 625,61 € aux conditions suivantes :

12 402,71 € en règlement immédiat

6 222,90 € en règlement différé après travaux et sur justificatifs

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter le remboursement par chèque de la société d'Assurances SMACL d'un montant de 3 619 € pour le premier sinistre,
- d'accepter le remboursement par chèque de 12 402,71 € ainsi que d'un règlement différé de 6 222,90 € avec justificatifs.
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

### **CNP ASSURANCES 2015**

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année et d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

### **EXONERATION TAXE SUR LES SPECTACLES**

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation organisée par l'association le Moto Start Club Macarien pour l'année 2015.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET**

Le Maire informe le Conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en investissement et fonctionnement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à ces modifications.

Dépenses de fonctionnement	article 022	-	160,00 €
	article 6541	+	160,00 €
Dépenses d'investissement	article 21312-220	+	2 620,80 €
	article 21312-223	+	17 160,00 €
	article 2135-220	+	3 903,60 €
	article 2135-231	+	5 940,00 €
Recettes d'investissement	article 1641	+	29 624,40 €

## **DECISIONS DIVERSES**

### **↳ MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFORTEMENT DES CARRIERES SOUTERRAINES**

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition technique et financière de mission d'études préalables concernant l'actualisation du diagnostic géotechnique et des solutions de confortement ou de surveillance des carrières souterraines lieu-dit les Grottes à mener à court terme pour assurer la sécurité du site. La mission d'études préalables proposée par ANTEA Group s'élève à 4 950,00€ HT et comprend

- l'inspection géotechnique avec le relevé systématique de la fissuration géologique et mécanique et des désordres au toit et sur les piliers (karst, clapés, etc.), tout particulièrement au droit de la zone où des désordres ont été observés lors de la visite.
- La synthèse des résultats avec report des observations sur plan, et actualisation du plan de fissuration indiquant l'évolution des désordres (fissuration) depuis 2008,
- L'établissement des préconisations de travaux ou de surveillance, avec chiffrage (travaux et/ou surveillance) à mener à court terme ;
- La hiérarchisation des travaux et proposition de phasage,
- La remise d'un rapport de synthèse, avec le report de la fissuration ainsi qu'une analyse de l'état de stabilité de la carrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir l'offre d'Antéa Group pour un montant de 4 950,00€ HT
- d'autoriser le Maire à signer la proposition correspondante et les avenants éventuels s'y référant.

### **↳ MISSION D'ETUDES PREALABLES CARRIERES SOUTERRAINES LIEU DIT LES GROTTES - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL BUREAU DES CARRIERES**

Alain Falissard informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Général de la Gironde, service des carrières, pour une mission d'études préalables concernant l'actualisation du diagnostic géotechnique et des solutions de confortement ou de surveillance des carrières souterraines lieu-dit les grottes à mener à court terme pour assurer la sécurité du site. La mission d'études préalables proposée par ANTEA Group s'élève à 4 950,00€ HT.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de déposer une demande de subvention de 50 % pour le financement de cette mission d'un montant de 4 950,00 € HT (soit 5 940,00 € TTC)
- d'adopter le plan de financement suivant :

- subvention au titre du Conseil Général (50 %) :	2 475,00 €
- autofinancement :	990,00 €
- emprunt :	2 475,00 €
- de mandater le Maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes

## **✚ ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2013**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## **✚ PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE SAINT MACAIRE – SAINT MAIXANT – VERDELAIS – LE PIAN SUR GARONNE**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service assainissement transmis par le syndicat intercommunal d'assainissement pour approbation par chaque commune adhérente au syndicat.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le compte rendu annuel d'assainissement 2013.

## **✚ PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE**

Le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 1413-3, l'examen d'un rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le rapport annuel du service de l'eau 2013.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Le Maire informe le Conseil municipal des procédures intentées par la commune après la découverte des malversations de notre cuisinier en charge du restaurant scolaire. Ly Idrissa détournait à son profit, depuis de nombreux mois, des commandes effectuées dans le cadre de son travail. La procédure disciplinaire engagée a conduit à son exclusion de la fonction publique territoriale, la procédure judiciaire est en cours pour obtenir sa condamnation et le versement de dommages et intérêts.

Il annonce d'autre part, qu'à compter du début février, un nouveau cuisinier prendra en charge le restaurant scolaire. Il s'agit d'Arnaud Bouey, en poste depuis de longues années à la maison de retraite.

Delphine Tach précise l'absence d'augmentation pour 2015 des tarifs de ramassage des ordures ménagères, décision prise par le SICTOM en charge de cette compétence. En ce qui concerne l'incendie récent des bornes de tri, elle souligne que le remplacement a été rapide et que la gendarmerie se mobilise pour retrouver les auteurs de ces dégradations à répétition.

Jean Loup Dutreuilh, impliqué dans la commission sport de la CDC, évoque à l'heure du bilan, le succès des animations estivales sur notre commune proposées dans le cadre de CAP 33. Il informe que la commission va travailler à l'élargissement de sa compétence, en proposant aux communes de transférer à la CDC la gestion des équipements sportifs de notre territoire (terrain de foot et de tennis).

Florence Lassarade rappelle que dans le cadre de la CDC, la commission tourisme prépare la mise en place d'un circuit d'interprétation du patrimoine composé de 15 panneaux sur plaques de verre.

Joel Baudet souligne que les textes sont prêts et qu'il reste maintenant à choisir les emplacements exacts sur lesquels elles seront fixées.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Sylvana Favaretto/ Lampre demande l'enlèvement d'un panneau d'affichage cours Gambetta, ce dernier limitant la visibilité au sortir de son domicile. Le Maire en profite pour demander aux élus en charge des services techniques de récupérer l'ensemble des panneaux d'affichage positionnés à différents endroits de la commune.

Michel Guindeuil demande l'inscription au compte rendu du Conseil municipal du changement d'une Conseillère communautaire. Le Maire précise effectivement le remplacement à cette fonction, après sa démission, d'Isabelle Buin-Bourjalliat par Danielle Pemptroit.